

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

AFFICHÉ LE 10 DECEMBRE 2020

CS-201210-04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20201210-CS-201210-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2020
Affichage : 10/12/2020

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 11
- Absents : 03
- Pouvoirs : 00

CS-201210-04 TRANSFERT DE L'EMPRUNT DE LA COMMUNE DE MORNAC DE REFECTION DU QUAI DU PORT DE MORNAC AU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

L'an deux mil vingt, le dix décembre à quatorze heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le quatre décembre deux mille vingt s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S)
- Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence (T) . Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S).....
- Suppléant de M. BARRAUD Vincent (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. TALLIEU Jean-Pierre (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme LABARRIERE Fabienne (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme QUENTIN Marie-Pierre (T)Conseil départemental de Charente-Maritime

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

Secrétaire de séance : *MARY Guy*

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU
10 DECEMBRE 2020**

**CS-201210-04 TRANSFERT DE L'EMPRUNT DE LA COMMUNE DE MORNAC DE REFECTION DU
QUAI DU PORT DE MORNAC AU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEUDRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction comptable M4 pour les services à caractère industriel et commercial,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la convention de transfert de compétence du département de la Charente-Maritime au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre en date du 12 janvier 2018,

Vu la délibération n°CS-180424-07 du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre approuvant l'avenant n°1 au cahier des charges de la concession du port de Mornac-sur-Seudre, approuvé par la commune le 12 juin 2018;

Considérant que la commune de Mornac sur Seudre a contracté un emprunt auprès du prêteur Caisse régional de crédit agricole mutuel de Charente-Maritime Deux sèvres le 14 mars 2016 sous le n° de contrat 00000355467 destiné à financer les travaux de réfection du quai du port de Mornac,

Considérant que l'avenant n°1 au cahier des charges de la concession du port de Mornac-sur-Seudre prévoit le transfert des emprunts pris sur le budget annexe portuaire à la date de changement de gestionnaire du port, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2020,

Considérant le détail des échéances et le tableau d'amortissement indiqués en annexe 1,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) - d'autoriser le transfert de l'emprunt contracté auprès du prêteur Caisse régional de crédit agricole mutuel de Charente-Maritime Deux sèvres le 14 mars 2016 sous le n° de contrat 00000355467 destiné à financer les travaux de réfection du quai du port de Mornac au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

2°) - d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHANT
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU